

MAIRIE DE HUTTENHEIM

Avis affiché

Le 23 février 2018

Convocations expédiées :

Le 23 février 2018

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

Conseillers élus : 21

Conseillers présents : 13

Membres présents : BREITEL Jean-Jacques Maire, SCHNEIDERLIN Bernard, PFLEGER Bernard, WAGNER Annette, Adjoint, LAFON Jean-Marie, ADAM Albert, GERBER Marie-Hélène, HAEREL Richard, SINGLER Fabienne, LEBEL Sylvie, BULTEZ Nathalie, SCHEER Benoît, FEUERER Jean-Noël,

Absents excusés : HURST Mireille, SCHLAEDER Patricia, BAUR Sébastien, ADAM Florence,

Absents : BARTHELMEBS Thomas, ORTIZ-LEAL Fernand, SIHAME Messaï, DEVILLAIRS Jennifer,

Procurations : ADAM Florence donne procuration à Monsieur le Maire, BAUR Sébastien donne procuration à Monsieur WAGNER Annette

Secrétariat : SCHEER Benoît assure le secrétariat.

Auditeur : 0

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018.

La séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2018 sera approuvée lors d'une prochaine séance.

2) Approbation du contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire sud.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que

ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal, Après délibération,

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de Huttenheim de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin,

Décide d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- *les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;*
- *les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;*
- *les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.*

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

Décide de Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

3) Analyse du CA 2017 de la commune section de fonctionnement

Monsieur Bernard SCHNEIDERLIN rappelle et commente son analyse tenu lors de la réunion des commissions réunies du 19 février 2018.

Il a été constaté une hausse des dépenses de fonctionnement : + 23,38 % charges à caractères générales et + 13.33 % charges de personnel couplé avec une stabilisation des recettes de fonctionnement.

Cette différence permet d'expliquer en partie la baisse de l'autofinancement passant en 2016 de 404 494 € à 141 654 € en 2017.

Le conseil municipal prend acte de cette situation.

4) Travaux de l'école élémentaire. Avenants.

Il est état de la nécessité de rectifier ou de prendre en compte des travaux supplémentaires effectués dans le cadre des marchés concernant l'école élémentaire de Huttenheim.

Le montant indiqué dans la délibération du 20 octobre 2017 relatif au lot 2 de l'entreprise CBA s'avère erroné car il ne reprend pas des travaux de création de fouille, bordure et enrobé d'un montant de 6 702.63 euros TTC. Ainsi, le montant de l'avenant n°1 définitif sera de 11 741.05 euros hors taxes soit 14 089.26 euros TTC,

Il y a lieu d'inclure dans le marché de la société GERKO, une tranche optionnelle portant sur la pose de faux plafonds supplémentaires, de trappes, de placolistel ainsi que la fermeture de percements pour un montant de 19 323.46 euros hors taxes soit 23 188.15 euros TTC,

La question de l'application de pénalités de retard à la société GERKO est ensuite abordée par Monsieur le Maire. Celui-ci indique que si la société GERKO a dépassé le délai d'exécution de sept semaines, le travail a été parfaitement réalisé. Par ailleurs, il indique qu'au sein de la Communauté des Communes du Canton d'Erstein les pénalités sont rarement appliqués d'autant plus que le montant qui pourrait être réclamé s'avère très faible eu égard au montant du marché initial. Madame Annette WAGNER confirme que ce montant n'est pas très important.

Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer les pénalités de retard qui pourraient être appliquées à la société GERKO,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve les avenants suivants :

Lot 2 : C.B.A. : Montant hors taxes soit 11 741.05 euros soit 14 089.26 euros TTC,

Lot 10 : GERKO : Montrant hors taxes soit 19 323.46 euros soit 23 188.15 euros TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à venir,

5) Projet aire de retournement rue du Presbytère.

Madame Annette WAGNER présente le projet portant sur l'aire de retournement de la rue du Presbytère nécessité par le changement des véhicules de collecte du SMICTOM.

Il s'agit d'aménager une ouverture de 8 mètres dans le mur de soutènement du jardin du presbytère en décaissant sur une profondeur de 1.5 mètre de terre, de recréer un mur de soutènement en périphérie de cet espace, puis de créer une structure et de poser de l'enrobé.

Le premier devis concernant les travaux s'élève à 27 786 euros TTC.

Ces travaux nécessiteront d'obtenir l'accord de l'évêché car touchant un bâtiment occupé par un représentant du culte catholique,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve le projet comme présenté portant sur un montant prévisionnel de travaux égal à environ 27 786 euros TTC,

Autorise Monsieur le Maire à engager les travaux correspondants

6) Aménagement rue Jean Tauler-rue du travail.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la rue du travail et d'un tronçon de la rue Jean TAULER.

L'étude de circulation réalisée dans le cadre de la réhabilitation du site ERGE s'interrogeait quant à la possibilité ou non de desservir le site ERGE par la rue du travail.

A l'issue de la concertation menée avec les riverains de la rue du travail et discussion avec Monsieur Bernard GEYLER, il est apparu nécessaire d'imposer le passage des véhicules desservant le site reconverti par le pont implanté rue Louis Wiedemann et de requalifier en voirie secondaire la rue du Travail et la rue Jean TAULER en cours de création.

Un sens unique de circulation sera mis en place, l'entrée aura lieu par la rue du travail et la sortie aura lieu après cheminement rue Jean TAULER au niveau de la rue du Général de GAULLE,

Un premier devis d'un montant de 50 000 euros portant sur la partie du tronçon de la rue Jean TAULER est connu néanmoins le coût de la création d'un espace public près de la maison verte, l'implantation de mobiliers urbains destinés à garantir le bon stationnement des riverains, le marquage des emplacements de parking, ne sont pas encore chiffrés.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve à l'unanimité la participation communale à la réalisation d'un tronçon de voirie situé rue Jean Tauler pour un montant de 50 000 euros,

Charge Monsieur le Maire à faire réaliser ces travaux,

Charge Monsieur le Maire de faire établir l'estimation globale du montant des travaux à réaliser,

7) Achat de columbarium. Cimetière.

Il est fait référence aux propos tenus lors de la réunion du 19 février 2018 quant aux différentes possibilités d'acquisition de cases funéraires destinées au columbarium,

Un débat s'engage durant lequel est abordée les différentes solutions financières possibles,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide l'implantation de 5 socles et la pose de 2 colonnes qui s'élève ainsi à un montant total de 15 061,88 € HT, soit 18 074,26 € TTC.

Charge Monsieur le Maire d'engager les travaux,

8) Mise à jour de la fiche tarifaire.

Suite à la réunion de la commission des finances du 19 février 2018, il est proposé de modifier les tarifs d'une case au columbarium et des encarts publicitaires du bulletin municipal,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Porte le prix d'une concession d'une chambre du columbarium de 500 € à 800 € sur une durée de 15 ans,

Porte le prix des encarts publicitaires dans le bulletin municipal à :

- | | | |
|---|---------------------|-------------|
| - | 1/2 page | = 180 euros |
| - | 1/4 page vertical | = 90 euros |
| - | 1/4 page horizontal | = 90 euros |

Charge Monsieur le Maire d'appliquer ces tarifs et d'en informer le trésorier,

La fiche tarifaires est modifiée comme suit :

PRODUITS	TARIFS	
	LOCAUX	EXTERIEUR
SECRETARIAT		
1 Copie A4 Noir et Blanc	0,20	
1 Copie couleur	0,50	
Ancienne chronique	15,00	
Nouvelle chronique	23,00	
ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN COMMUNAL		
Dernière page de couverture	500,00	
1 Page entière	280,00	
1/2 Page	180,00	
1/4 de page vertical	90,00	
1/4 de page horizontal	90,00	
BAIGNADE AU PLAN D'EAU		
ticket d'entrée adulte	2,00	
ticket d'entrée enfant - 6 ans	1,00	
ticket d'entrée sénior + 65 ans	1,00	
carte familiale pour la saison	25,00	
LOCATION CLUB-HOUSE (Part communale)	75,00	
PRIX DES MAISONS FLEURIES		
Prix d'excellence	75,00	
Podium	50,00	
Encouragement	20,00	
LOCATION SALLE		
Durée définie dans le contrat de location		
Salle complète	2 100,00	3 500,00
Grande salle	1 000,00	2 000,00
Nettoyage salle	300,00	300,00
1/2 Salle	500,00	1 000,00
nettoyage 1/2 salle	150,00	150,00
Cuisine	190,00	380,00
Piste de dance	185,00	370,00
Espace carrelé	125,00	150,00
Location Benne à ordures	300,00	300,00
couverts à l'unité	0,20	0,20
Verres/Assiettes/Tasses à l'unité	0,10	0,10
usage sportif	12,00	22,00
manifestation sur parking	150,00	300,00
participation aux frais pour location gratuite	250,00	250,00
Salle Bibliothèque par jour	150,00	200,00
Cuisine Bibliothèque	50,00	50,00
Nettoyage Bibliothèque	50,00	50,00
location à l'heure	12,00	17,00
AG des associations locales	0,00	
BRIS DE VAISSELLE / l'unité		
Fourchette	0,60	
Cuillère à café	0,30	
Cuillère à soupe	0,60	
Couteau	0,60	
Assiette plate 24 centimètres	1,70	
Assiette à dessert	1,20	
Assiette plate 27 centimètre	2,20	
Soupière	5,60	
Tasse à café	2,00	
Verre 19 cl	1,30	
Verre 24 cl	1,30	
Flute	1,20	
Saladier	3,00	
CONCESSION DE CIMETIERE		
Tombe simple / durée 30 ans	170,00	
columbarium / durée de 15 ans	800,00	
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		
Droit de place pour commerçants occasionnels par jour	30,00	
Droit de place pour cirque ou autre spectacle payant par jour	50,00	

9) Mise à jour de la délibération pour ravalement de façades.

L'assemblée souhaite mettre à jour et modifier la délibération du 28 avril 2003 comportant les différents critères d'attribution de versement de subvention pour ravalement de façades,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide que les éléments suivants devront être pris en compte dans le cadre du versement de subvention pour ravalement de façades indiquant que la subvention sera versée aux propriétaires des maisons individuelles de plus de 100 ans dans le cadre d'une mise en valeur du colombage.

Cette subvention sera versée dans la limite de 1 500 euros par opération, à raison de 4.5 euros attribués par mètres carrés,

Seules les façades visibles de la voie publique seront prises en compte,

10) Attribution de subventions.

Il est fait référence à la réunion de la commission des finances du 19 février 2018 durant laquelle a été évoquée deux demandes de subventions, l'une concernait une demande de participation aux frais de séjour d'un enfant de Huttenheim effectuant un voyage scolaire à Paris, l'autre concernait la rencontre des batteries-fanfars de sapeurs-pompiers de France qui aura lieu à Huttenheim les 20 et 21 octobre 2018 à la salle polyvalente de Huttenheim,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve le versement d'une somme de 21 euros pour le séjour de l'enfant Cyprien Odwa à Paris. Cette somme sera versée directement au gestionnaire du collège,

Approuve le versement d'une somme de 5 000 euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Huttenheim à titre de soutien pour l'organisation de la rencontre et du concours des batteries-fanfars des sapeurs-pompiers de France,

Il est indiqué que cette subvention reprend les critères de choix établis par la Communauté des Communes du Canton d'Erstein : valoriser le patrimoine, mettre en avant les talents locaux, renforcer l'identité du territoire, être destinée à tout public intergénérationnelle, ne doit pas générer de recettes liés à des droits de place, original et exceptionnel sur le territoire,

Charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement des subventions dues,

11) Divers et Communications.

Monsieur le Maire communique :

- Vente de bois le 15 mars 2018 à 18 heures 30 à, la salle polyvalente,
- Le parking de la mairie a été souillé par un filtre à huile mal jointé,
- Une émission de « RUND UM » a été tournée dans la forêt communale, Elle aura lieu le 7 mars à 12 heures 15 et 20 heures 05 et sera consacrée à la chalarose du frêne qui sévit en forêt.

Madame Marie-Hélène GERBER souhaite connaître le résultat de la publication des offres d'emploi de secrétaire. Monsieur le maire indique qu'il a eu 2 ou 3 courriers en retour.

Monsieur Bernard PFLEGER indique que :

- Le traditionnel nettoyage de printemps aura lieu le 21 avril 2018.
- Deux concerts orgues et trompettes auront lieu les 2 et 30 septembre 2018. Ce seront des événements culturels de premier plan mais qui n'égalent pas son ambition d'organiser un concert avec Madame Virginie SCHAFFER, artiste local, pour la fin de l'actuel mandat.

Fin de la séance à 21 heures 30.

Fait à Huttenheim, le 2 mars 2018.

Le Maire

Jean-Jacques BREITEL

